

Renforcer l'information européenne

L'opinion publique dans la Communauté, telle qu'elle apparaît en termes de sondage d'opinion dans les Eurobaromètres, donne l'impression que les Européens sont peu intéressés ou se considèrent comme peu informés quant aux activités du Parlement Européen élu au suffrage universel. Une lecture attentive tempère cette première impression.

La constance avec laquelle on retrouve les Belges en queue de peloton en la matière laisse toutefois perplexe. La demande d'information au Bureau de Bruxelles par exemple, notamment sur le PE, a largement crû pendant la campagne de sensibilisation et, après une faible chute dans les mois de juillet et d'août, a repris avec un accroissement constant et remarquable.

Le Bureau de Presse et d'Information pour la Belgique de la Commission Européenne le constate avec une joie mêlée d'inquiétude compte tenu des moyens assez faibles dont il dispose. Le Président Jenkins y a d'ailleurs fait allusion lors de la communication à la commission parlementaire de la Jeunesse, de la Culture, de l'Éducation, de l'Information et des Sports lors de la séance du 22 novembre 1979. Dans cette même communication, le Président Jenkins a fortement insisté sur le rôle essentiel que doit jouer l'information à l'égard du citoyen européen qui est en droit de savoir ce qui se fait au niveau européen et qui le concerne chaque jour davantage. Il a souligné la nécessité d'établir clairement des programmes d'information à la fois réalistes, marquant nettement les priorités et concentrant, avec les moyens modestes dont on dispose, tous nos efforts sur quelques aspects essentiels. Le risque d'éparpillement a été évoqué par lui aussi bien que par les Parlementaires européens.

Il y a dès à présent dans notre pays une information de plus en plus suivie des sessions du PE. A cet égard, il convient de relever les thèmes, suivis de débats très denses, qui ont animé les différentes sessions du PE depuis juillet 1979 et qui ont notamment touché au budget, où le PE a usé pleinement de ses prérogatives, au système monétaire, à l'énergie, à la situation internationale.

La visite de Mme Veil, Président du PE, en Belgique devrait sensibiliser encore davantage l'opinion publique à cette dimension européenne, conditions insuffisante, mais nécessaire d'une maîtrise de l'avenir.

Budget : nouvelle proposition

M. Tugendhat, membre de la Commission chargé du budget, a proposé un nouvel avant-projet de budget lors de la session parlementaire du 13 février. Cette nouvelle proposition de la Commission fait suite au rejet du budget 1980 par le Parlement Européen en décembre 1979. Il s'agissait en fait pour la Commission de trouver une nouvelle base d'accord susceptible d'être acceptée par les deux instances budgétaires de la Communauté, le Conseil et le Parlement.

L'accueil réservé à cette nouvelle proposition a été largement positif tant à la commission parlementaire des budgets que lors de la séance plénière.

Selon M. Tugendhat, la base de la nouvelle proposition reste toujours l'avant-projet de la Commission, de plus, elle a essayé de rencontrer, dans la mesure du possible, les préoccupations du Parlement telles qu'elles étaient apparues dans sa résolution de décembre 1979, c'est-à-dire la maîtrise agricole, la réinstauration des dépenses non obligatoires (découlant des politiques sociales, régionales ou en matière d'énergie par exemple) essentielles, l'introduction dans le budget du Fonds Européen de Développement et les activités emprunts/prêts.

Dans le volet agricole, on arriverait à une économie considérable de plus de 800 millions UCE par rapport au projet 1980 rejeté, la part des dépenses d'interventions agricoles dans le total serait ainsi réduite de 67 à 63 %. La nouvelle proposition de la Commission prévoit dans le



Christopher Tugendhat.

chapitre « dépenses non obligatoires » la réinscription entière du fonds régional (FEDER) et, en grande partie, des dépenses du fonds social et de la coopération avec les PVD. Grâce à une nette amélioration des structures du budget, l'augmentation totale par rapport à 1979 serait très restreinte. Le taux de TVA nécessaire aux ressources propres est estimé dès lors à 0,68 % contre 0,78 % dans le budget 1979. Cette réduction considérable est due aux économies mais aussi à une augmentation imprévue des recettes douanières.

Selon la commission parlementaire des budgets, la proposition de la Commission paraît aller largement à la rencontre des aspirations du Parlement. Elle s'est prononcée pour une adoption de la proposition dans les meilleurs délais. La proposition devra ensuite être examinée par le Conseil. Le président de la commission budgétaire, M. Lange, espère que l'on pourra aboutir à une décision au plus tard au mois de juin.

Dans ce numéro

- 2 - 3 Excédents laitiers
- 4 H. Vredeling : les Institutions
- 5 Acier
- 6 Perspectives 1980
- 7 Droits de l'homme — Citoyens d'honneur
- 8 Publications — Agenda — Saint Benoît
Visites au Bureau

Montagnes de beurre et lacs de lait

Le secteur laitier est un des problèmes urgents soulevés lors de la discussion sur la politique agricole commune. C'est pourquoi, la Commission a proposé d'augmenter la prime de co-responsabilité dans ce secteur essayant ainsi de réaliser un meilleur équilibre entre l'offre et la demande dans le secteur laitier.

Coûts

Que coûte le secteur laitier communautaire ?

En 1978, les dépenses communautaires pour le secteur laitier atteignaient 4 milliards 14,7 millions d'UCE (à peu près 160,6 milliards de FB), ce qui représente **38,8 %** des dépenses totales de la section Garantie du Fonds Européen d'Orienteation et de Garantie Agricole. En 1977, les produits laitiers ne représentaient cependant que **19,5 %** de la production finale de l'agriculture de la Communauté. En Belgique ce chiffre était de **15,7 %**. Si l'on compare les chiffres de 1978 à ceux de 1974, on constate que les dépenses concernant le marché laitier ont, pendant cette période, augmenté de **219 %** (161 % en Belgique). Par la force des choses, les surplus ont augmenté dans ce secteur. Ainsi, par exemple, au 1er septembre 1979 la part belge des stocks de beurre s'élevait à 32.818 tonnes (591.551 tonnes au niveau européen).

Répartition

Comment les 4.014,7 millions d'UCE destinés au secteur laitier sont-ils répartis ?

Près de **39 %** — 1.565 millions d'UCE — sont allés aux **restitutions à l'exportation**. Les **61 %** restant étant consacrés aux **interventions**. Parmi les interventions, on peut distinguer les 3 catégories suivantes :

1. Les prix de soutien compensatoires : il s'agit de coûts pour l'achat de produits laitiers par les organismes d'intervention. Les achats se font à un prix d'intervention fixé annuellement (aussi appelé prix de soutien). Le produit ne peut descendre sous ce prix, il peut toujours être vendu à ce prix à un organisme d'intervention. Ce système de prix de soutien compensatoires comporte aussi des mesures de vente promotionnelle (p. ex. le « beurre CEE »).

2. Les frais de stockages des produits laitiers qui sont stockés par les organismes d'intervention.

3. Les primes d'orientation (non encore appliquées en 1974) : ce sont des primes accordées pour le lait et les produits laitiers qui ne sont pas mis sur le marché et pour la conversion des troupeaux de bétail à orientation laitière vers la production de viande. Ces primes sont financées pour **60 %** par la section « Garantie », les **40 %** restant sont à charge de la section « Orientation ».



Dépenses d'intervention par secteur

Les **frais de stockage** ont fortement augmenté (+ 924 %) et exigent une beaucoup plus grande part de l'enveloppe « intervention » (47 % des dépenses d'intervention totales en 1978, contre seulement 11 % en 1974). Cela s'est fait au détriment des **prix de soutien compensatoires** dont la part (79 % en 1974) tombait à 49 % en 1978. Notons cependant que dans le montant total octroyé aux prix de soutien compensatoires on a déjà retiré l'apport de la taxe de co-responsabilité (137,4 millions d'UCE). Pour la campagne laitière 1978-1979 ce taux était de 0,5 %. Par sa nouvelle proposition, la Commission désire maintenant élargir le principe de la co-responsabilité en introduisant, à côté de la « perception de base », une « perception supplémentaire » pour les producteurs laitiers qui augmentent encore leur production. Par ce moyen, M. Gundelach, membre de la Commission chargé de l'agriculture, espère pouvoir combattre une nouvelle augmentation des excédents et par conséquent des dépenses laitières communautaires.

L'aide alimentaire

En 1974, l'aide alimentaire de la Communauté était calculée sur base des prix communautaires et était donc comptabilisée comme « intervention ». En 1978, cette aide a été calculée sur base des

prix mondiaux et comptabilisée comme « coûts pour l'aide au développement ». Le FEOGA paie encore uniquement les restitutions à l'exportation pour l'aide alimentaire (c'est-à-dire la différence entre les prix communautaires et mondiaux). En 1979, elle s'élevait à 211,5 millions d'UCE (soit 16,1 % des restitutions à l'exportation).

Restitutions

En 1978, les restitutions représentaient un poste nettement plus important du total des dépenses laitières qu'en 1974 (39 % contre 28 %). C'est là une conséquence du fait que d'une part, en 1978 le poste « intervention » ait été allégé par la suppression de l'aide alimentaire comme « coût d'intervention » et d'autre part que le poste « restitution » ait été augmenté de par l'apport des restitutions à l'aide alimentaire.

Une part non négligeable des restitutions à l'exportation a été absorbée par l'exportation de beurre vers l'**Union Soviétique**. De janvier à août 1979, on exporté près de 80.000 tonnes de beurre vers ce pays (les stocks de beurre de la CE atteignaient pendant cette période près de 600.000 tonnes). Les subsides se montaient — en 1979 — à près de 80.000 FB la tonne soit un total d'environ **6 milliards de FB**. La restitution à l'exportation de beurre vers les autres pays de l'Est se montait, pendant la même période, à 1,8 milliards FB.

Communauté Economique Européenne
en millions d'UC agricole
d'UCE (1)

Dépenses du secteur laitier
FEOGA section Garantie (2)
1974 : 1.257,9 MUCE }
1978 : 4.014,7 MUCE } + 219 %

Restitutions à l'exportation
1974 : 344,4 MUC (28 %) }
1978 : 1.313,5 MUC (39 %) } + 281 %

Interventions
1974 : 876,6 MUC (72 %) }
1978 : 2.052,1 MUC (61 %) } + 134 %

Aide alimentaire
1974 : 85,4 MUC (10 %)
1978 : 0

Primes d'orientation
1974 : 0
1978 : 80,8 MUC (4 %)

Frais de stockage
1974 : 93,5 MUC (11 %) }
1978 : 957,8 MUC (47 %) } + 924 %

Prix de soutien compensatoires
1974 : 697,7 MUC (79 %) }
1978 : 1.014 MUC (49 %) } + 45 %

(1) UCE = 46,4 FB en 1974.
= 40,2 FB en 1978.

UC agricole = 50 FB en 1974.
= 49,3 FB en 1978.

(2) Ce montant ne comprend ni les Montants Compensatoires Monétaires ni les Montants Compensatoires d'Adhésion, les données les concernant n'étant pas disponibles pour le secteur laitier pris séparément.

Belgique
en millions d'UC agricole (1)

dépenses du secteur laitier
FEOGA section garantie (2)
1974 : 80,37 MUC }
1978 : 209,9 MUC } + 161 %

Restitutions à l'exportation
1974 : 28,279 MUC (35 %) }
1978 : 119,393 MUC (57 %) } + 322 %

Interventions
1974 : 52,091 MUC (65 %) }
1978 : 92,358 MUC (43 %) } + 77 %

Aide alimentaire
1974 : 14,9 MUC (29 %)
1978 : 0

Frais de stockage
1974 : 8,253 MUC (16 %) }
1978 : 55,262 MUC (60 %) } + 570 %

Prix de soutien compensatoires
1974 : 29,021 MUC (55 %) }
1978 : 35,613 MUC (38 %) (3) } + 23 %

Primes d'orientation
1974 : 0
1978 : 1,483 MUC (2 %)

(3) Ce montant tient compte de la taxe de co-responsabilité pour la Belgique (5,257 MUC).

Belgique

En 1978, la Belgique a perçu 6,2 % des dépenses laitières communautaires totales (en 1974, sa part était de 6,6 %). La production laitière belge n'assurait cependant en 1977 que 3,4 % de la production communautaire.

Bien que le plus souvent les hausses de pourcentages enregistrées en Belgique soient moindres que dans l'ensemble de la Communauté, la répartition des dépenses en Belgique répond grosso modo à la même évolution que celle constatée dans la Communauté.

(1) Les chiffres cités dans cet article proviennent pour la plupart de documents de la Commission.

Petit lexique

Interventions : mesures de régulation du marché. Elles comportent les prix de soutien compensatoires, les primes d'orientation et les frais de stockage.

Préfixation : fixation préalable par la Commission des restitutions à l'exportation pour des capacités fixées. Cette fixation est fonction du prix mondial pratiqué à ce moment.

Primes d'orientation : primes versées afin de suivre une référence entre le prix mondial et le prix de seuil miné.

Prix d'intervention : prix auquel les organismes d'intervention ont l'obligation d'acheter les produits qui leur sont proposés.

Prix indicatifs, de base ou d'orientation : prix que l'organisation commune vise à assurer au producteur. On essaye de maintenir le prix du marché aussi proche que possible de ce prix indicatif.

Prix de seuil : déterminé afin que le prix de vente du produit importé se situe au niveau du prix de vente du produit de la vente du lait.

Prix de soutien compensatoire : coûts pour l'achat des produits par les organismes d'intervention ainsi que les coûts pour les mesures de vente promotionnelle.

Restitution à l'exportation : subsides à l'exportation par lesquels la différence entre le prix du marché mondial et le prix communautaire est comblée par un prélèvement uniforme sur le produit de la vente du lait.

H. Vredeling demande plus de compétences pour la Commission

« En dépit du fait que des compétences nationales ont été transférées au Conseil, les structures politiques de la Communauté ne sont pas développées... Il faut leur en créer la possibilité. Les priorités devront être définies au niveau politique... La véritable cause des échecs, négligences et insuffisances constatées dans l'action de la Communauté est l'absence de volonté politique... » déclarait notamment M. H. Vredeling, vice-président de la Commission dans un discours prononcé le 24 janvier dernier à Anvers devant la Fondation Paul-Henri Spaak.

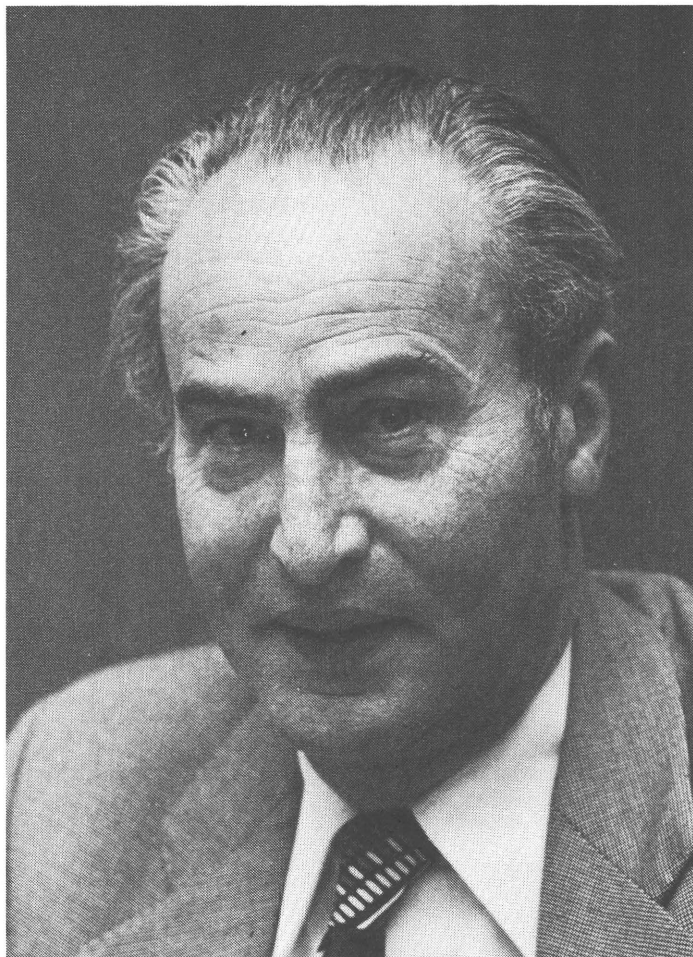
Depuis la rentrée de septembre, deux importants rapports (le Rapport Spierenburg et le rapport des Trois Sages) ont été présentés concernant les réformes susceptibles d'améliorer les mécanismes institutionnels de la Communauté. Le discours de M. Vredeling constitue un élément original et intéressant à verser à ce dossier. Nous en reproduisons ici de larges extraits.

« Le Comité des Trois Sages propose que le Conseil européen adopte un schéma directeur de priorités indiquant les principales tâches à accomplir au cours des deux années à venir pour l'ensemble de la Communauté... La Commission doit être étroitement associée à l'élaboration du schéma des priorités... Le Parlement devrait avoir l'occasion d'examiner le schéma au cours d'une des phases de son élaboration.

La formule proposée est très souple mais... je crains que la pratique ne débouche à l'avenir sur rien de concret... Je crois qu'elle ne peut être retenue que si elle implique aussi un transfert de pouvoirs politiques. Cela signifie que toutes les institutions doivent accepter la responsabilité politique d'un tel schéma et qu'elles peuvent y être obligées. La position de la Commission et du Parlement européen devra donc être formulée clairement. »

Selon la procédure décisionnelle actuelle, la Commission propose des orientations au Conseil qui en discute. Il en ressort un texte acceptable par tous les Etats membres.

Ce texte est soumis pour avis au Conseil Economique et Social, puis au Parlement qui y apporte les modifications qu'il



Henk Vredeling.

juge nécessaires. L'avis du Parlement est consultatif sauf en ce qui concerne la procédure budgétaire.

« Il est curieux que ce soit le Conseil qui demande l'avis du Parlement concernant les propositions de la Commission. Cela n'est en aucune manière prévu par le traité. Le traité dit simplement que le Conseil doit prendre une décision sur proposition de la Commission et après consultation du Parlement européen. Il n'est pas dit à qui il appartient de le consulter. Cela peut donc incomber à la Commission... »

« La Commission pourrait présenter au Parlement un avant-projet de sa proposition après avoir procédé à des consultations sur le plan politique et auprès des groupements d'intérêt, organisés au niveau de préférence européen. Ces sondages politiques pourraient, le cas échéant, englober les capitales nationales, sans cependant devenir un automatisme. Si le Parlement présente les amendements

sur l'avant-projet en question, la Commission devra alors déclarer si elle les accepte ou non.

» En cas de rejet, une confrontation directe entre le Parlement et la Commission est possible. Au cas où la Commission accepte les amendements, il va de soi qu'elle devra alors défendre devant le Conseil sa proposition ainsi amendée. Si le Conseil rejette la nouvelle proposition formelle de la Commission, il en assume toute la responsabilité. au cas où la proposition est modifiée au point que la Commission estime ne pas pouvoir en porter la responsabilité devant le Parlement, il faut qu'elle retire sa proposition en l'absence d'appui du Parlement. Si le Conseil prend une décision avec l'assentiment de la Commission... celle-ci devra défendre le résultat acquis devant le Parlement avec toutes les conséquences politiques qui s'ensuivent. Un stade intermédiaire pourrait être celui où la Commission invite le Conseil à suspendre ses délibérations

pour pouvoir consulter entre-temps le Parlement sur les modifications que le Conseil souhaite apporter. »

« L'idée fondamentale est que le Conseil ne peut pas prendre de décision qui ne s'appuie pas sur une majorité au Parlement.

» C'est de la sorte que pourrait être développé le droit classique d'amendement... La motion de censure à l'égard de la Commission constituerait le dernier recours du Parlement. Il n'est pas inconcevable que l'opposition se dresse contre tel ou tel membre de la Commission. Dans ce cas, le Parlement pourrait le forcer à démissionner en lui refusant l'accès à l'enceinte parlementaire. Il pourrait d'ailleurs en résulter un conflit politique avec la Commission dans son ensemble au cas où elle se déclarerait solidaire du membre en question. »

« Le renouvellement de la Commission offre au Parlement une occasion supplémentaire d'aller davantage encore dans le sens d'une démocratie parlementaire européenne... Une fois nommé, le collège européen devra exposer sa politique devant le Parlement pour obtenir le soutien de la majorité... La motion de censure joue le rôle d'épée de Damoclès. Il s'agit d'obtenir l'investiture parlementaire. »

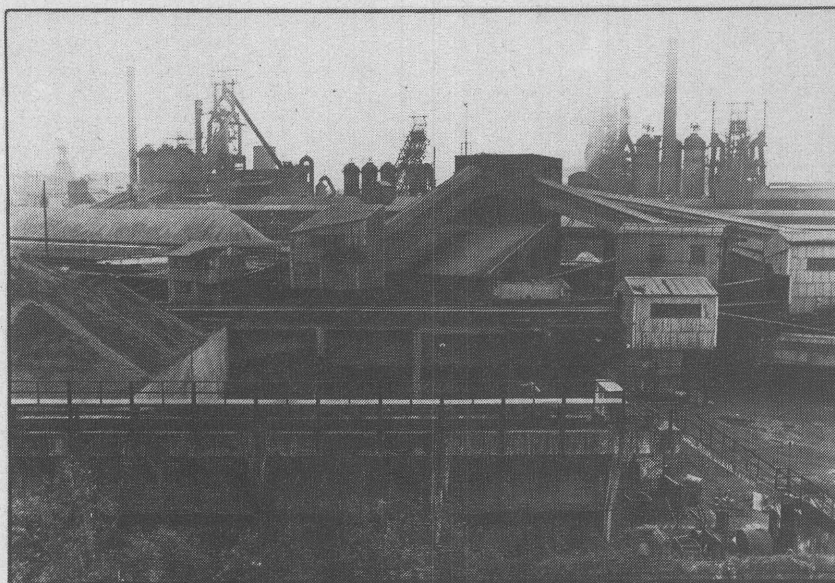
« Ces considérations situent la Commission au centre politique et tiennent compte du mandat indépendant du Parlement. Elles permettent de déléguer dans le cadre de la législation existant davantage de compétences à la Commission... La réalisation de ces suggestions n'exige aucune modification du traité... Ce qui importe c'est une modification de la structure politique. »

Les économies d'énergie. Les problèmes du charbon et du gaz

Introduction

Dans les fiches précédentes, nous avons vu quelles étaient les lignes de force de la politique énergétique mise en œuvre par la Communauté en général (fiche 1) dans les secteurs des énergies nouvelles (fiche 2) et de l'énergie nucléaire (fiche 3).

Les objectifs déclarés de la politique énergétique — croissance sobre en énergie et réduction de la dépendance vis-à-vis du pétrole importé — ont amené la Communauté à prendre aussi des mesures précises en matière d'économie d'énergie et dans les secteurs du charbon et du gaz naturel. Ce sont ces trois nouveaux aspects complémentaires de la politique énergétique que nous allons envisager dans le présent dossier.



I. Les économies d'énergie

A. Généralités :

Avant d'envisager la contribution que les économies d'énergie peuvent fournir à ce programme, il est utile de préciser ce que l'on entend exactement par « économies d'énergie ». Il ne s'agit pas des mesures de contrainte (tel le rationnement) susceptibles d'être adoptées en situation de crise, suite à une rupture d'approvisionnement par exemple. Ce type de problème, bien qu'il fasse l'objet d'une série de mesures prises par les autorités européennes, constitution de stocks, réglementation des prix et des restrictions éventuelles, correspond à une situation à très court terme.

Au contraire, les économies d'énergie que nous allons envisager concernent plutôt le moyen terme (horizon 1985-1990) et le long terme (horizon 2000-2025). Elles visent à réduire la dépendance énergétique de la Communauté en

rendant l'utilisation des combustibles aussi efficace que possible. En diminuant les pertes et les gaspillages et en augmentant les rendements bien au-delà de ce qu'ils sont actuellement, l'utilisation rationnelle de l'énergie permettrait de fournir au consommateur les qualités et quantités requises mais en utilisant moins d'énergie primaire. Il n'est donc pas question de toucher à l'énergie utile ni de compromettre la croissance économique ou le progrès social. Dans la mesure où la production de pétrole coûte de plus en plus cher et se ralentira à terme, il est nécessaire de faire rapidement les choix d'investissement et d'engagements qui n'auront d'effets appréciables qu'après une dizaine d'années au minimum.

B. Le nœud du problème : La dissociation

Pendant plus de vingt ans (1950-1973), on a pu observer une relation très étroite — du moins globalement — entre croissance économique et croissance de la consommation en énergie dans les pays industrialisés, le rapport entre l'accroissement de ces deux grandeurs étant égal à 1. On considérait dès

lors que l'expansion était inéluctablement vorace en énergie. Depuis 1973, il apparaît que cette tendance peut être très sensiblement modifiée. Ainsi, de 1973 à 1978 la consommation totale d'énergie en Europe est restée pratiquement stable : 935 millions de Tonnes Equivalent Pétrole en 1973 et 940 millions de T.E.P. en 1978. Dans le même temps, le Produit National Brut avait augmenté de 12 % en termes réels.

Ceci représente déjà une diminution de 7 à 8 % de la consommation d'énergie par année, soit un montant d'environ 70 millions de tonnes de pétrole par an ou 10 milliards de dollars aux prix de 1979. Corrélativement, la dépendance énergétique a été ramenée de 63 % en 1973 à 56 % en 1978 et la part du pétrole dans la consommation totale de 61 % à 55 %.

Evolution comparée du P.I.B. et de la consommation brute d'énergie primaire entre 1973 et 1978 pour 9 pays de la C.E.E.

	Croissance en volume du PIB (%) 1973-1978	Croissance consommation brute en énergie primaire (%) 1973-1978	Différence (1) - (2)
Belgique	+ 11,54	- 1,67	13,24
Danemark	+ 7,57	+ 3,06	4,51
Allemagne	+ 9,71	+ 2,95	6,76
France	+ 15,03	+ 0,95	14,08
Irlande	+ 18,89	+ 2,41	16,48
Italie	+ 10,49	+ 2,17	8,32
Luxembourg	+ 0,14	- 15,6	15,74
Pays-Bas	+ 12,35	- 1,97	14,32
Roy.-Uni	+ 4,35	- 3,23	7,68
C.E.E.	+ 10,24	+ 0,42	9,82

D'importantes économies d'énergie ont été réalisées dans des cadres de croissance très différents; ceci tend donc à prouver d'une part qu'il est possible d'utiliser beaucoup plus efficacement l'énergie disponible quelle que soit la situation économique du moment et d'autre part que ces économies sont même compatibles avec une croissance rapide. Les premières mesures prises ont donc eu un effet très sensible; il faut maintenant que cette tendance s'affermisse davantage.

Des estimations communément admises montrent que si des technologies et des comportements nouveaux se généralisent au travers de la Communauté, il serait possible à long terme d'économiser 15 à 30 % de l'énergie utilisée dans l'industrie et l'agriculture, 20 à 35 % dans les transports et jusqu'à 50 % dans les secteurs domestiques et tertiaires en comparaison des consommations actuelles. Plus immédiatement, il est réaliste d'attendre un rapport de 0,8 entre croissance énergétique et économique pour 1985 tel que l'économie réalisée représenterait 190 millions de T.E.P. en 1985. Avec une diffusion accélérée d'équipements, plus économes en énergie, le rapport 0,7 pourrait être atteint en 1990, conduisant à une économie supplémentaire de 100 millions de T.E.P. à cette date.

Enfin, les investissements nécessaires pour obtenir des économies d'énergie importantes sont relativement faibles. Jusqu'à un certain plafond d'économies réalisables, le coût des installations est plus faible que celui d'installations qui permettent de produire l'énergie. La marge au sein de laquelle un tel calcul se vérifie est extrêmement large.

A titre d'exemple, l'Agence pour les Economies d'Énergie en France signale que les économies escomptées dans ce pays pour atteindre l'objectif de 15 % en 1985, soit 3 millions de T.E.P. de plus chaque année représentent l'équivalent de la production de trois centrales nucléaires.

Il est très important de se rendre compte qu'à moyen terme les économies d'énergie contribueront plus largement et à un moindre coût à l'équilibre de l'offre et de la demande de combustible que l'accroissement de production de produits de substitution. Economiser sera sans aucun doute le mot d'ordre de ces prochaines années en ce qui concerne l'énergie.

Il est important également de constater qu'économie d'énergie n'est pas synonyme de réduction de la croissance économique : l'Europe a impérativement besoin que cette croissance soit soutenue pour créer suffisamment d'emplois et adapter son appareil de production aux con-

ditions nouvelles de la concurrence internationale. Seulement, cette exigence ne sera satisfaite vraiment et pleinement que si l'on se donne dans le même temps les moyens de minimiser la consommation d'énergie. Réciproquement, il sera difficile et fort long de rendre ces moyens opératoires si l'économie ne progresse pas à un rythme suffisant. Loin d'être incompatibles, économie d'énergie et croissance sont complémentaires. Une plus grande efficacité dans l'utilisation des énergies est en effet commandée en grande partie par le remplacement des « parcs » d'immeubles, de machines et de véhicules ainsi que la mise en œuvre des innovations.

Des technologies, des règles économiques, des institutions, des industries se mettent déjà en place. Aussi bien des groupes industriels puissants à la recherche de diversification que de petites firmes innovatrices commencent à contribuer à la dissociation par la fourniture des équipements et le développement d'un savoir-faire adapté.

On peut ainsi espérer que la production en grand nombre de nouveaux équipements contribueront à la croissance économique et à l'exportation. De plus, les activités produisant des économies d'énergie semblent en mesure de créer un nombre non négligeable d'emplois. En France, ce nombre est évalué à 100.000; des études américaines vont dans le même sens.

C. Les objectifs de la communauté

En 1974, la Communauté s'est donné les objectifs suivants qui ont été adaptés en 1978 et à nouveau en mars 1979.

1. La dissociation entre croissance énergétique et économique : le rapport de 0,8 entre ces grandeurs est à atteindre en 1985, c'est-à-dire qu'à 1 % de croissance du PIB correspondrait seulement 0,8 % de croissance de la consommation d'énergie.

L'objectif résume les exigences d'une utilisation plus rationnelle de l'équipement existant. C'est le champ des efforts qui ont été et sont faits pour obtenir la même quantité d'énergie utile pour une mise initiale réduite d'énergie primaire.

2. Une politique de dissociation à plus long terme qui implique la restructuration de l'économie vers des secteurs moins exigeants en énergie et l'encouragement de mode de vie plus économe en ressources énergétiques.

Ceci appelle des conceptions nouvelles pour les équipements à venir. Les changements et les renouvellements qui sont les moteurs de la

croissance doivent servir systématiquement et de manière coordonnée à promouvoir l'usage rationnel de l'énergie. Les modes culturels d'habitation, de transport, de chauffage et d'utilisation d'appareils domestiques devront également contribuer par leur évolution aux économies d'énergie.

D. Moyens mis en œuvre

Définir et mettre en œuvre une politique de l'énergie suppose des moyens d'action; pour la Communauté, ces moyens sont les suivants :

● Recherche et prévision : Il s'agit d'étudier un certain nombre de thèmes présentant un intérêt général dans tous les pays de la Communauté; c'est dans cette perspective qu'a été préparé le rapport St-Geours (*). La Commission a également entrepris une étude exploratoire sur les prix de l'énergie et leur rôle comme indicateur économique sur les marchés des différents combustibles.

● Concertation : Elle permet, en confrontant les informations recueillies de faire partager à chacun l'expérience de tous.

Elle aide les pays membres à comparer leurs situations respectives et à envisager ensemble les moyens d'y faire face. Elle est indispensable pour coordonner les actions entreprises et s'assurer qu'elles ne sont pas incompatibles.

De même vis-à-vis des pays tiers, les concertations préalables permettent comme au sommet de Tokyo en juin 1979 de présenter une position communautaire commune et de prendre sur cette base des engagements coordonnés.

● Dans les cas des économies d'énergie la réglementation n'est pas toujours contraignante pour les Etats Membres (sauf le cas des directives). En effet, contrairement aux domaines du charbon et de l'énergie nucléaire, il n'existe pas dans le Traité de Rome, de texte qui concerne immédiatement le secteur de l'énergie. Dès lors s'appliquent les règles générales de la libre circulation des produits et de la concurrence, les Etats membres ne peu-

(*) Rapport préparé à l'intention de la Commission de la Communauté européenne; où sont examinées par des personnalités diverses et sous la présidence de Monsieur St Geours les perspectives offertes par les économies d'énergie et les moyens à mettre en œuvre pour y parvenir. Voir Eurinfo du mois de novembre 1979.

vent prendre des mesures contraires à ces principes.

Dans le cas de l'énergie, la Communauté coordonne les mesures nationales en invitant les gouvernements ou les entreprises à souscrire aux objectifs définis; mais les mesures concrètes pour y satisfaire sont du ressort des Etats membres.

● L'information : Par le biais de différents canaux, émissions de télévision, campagnes de presse, bureaux de documentation et de conseil, conférences ou réunions de spécialistes, diffusion d'information dans les écoles, Communauté et Etats membres s'efforcent de sensibiliser l'opinion aux économies qu'il est possible de réaliser ainsi que des perspectives d'innovation et d'expansion offertes par le secteur des économies d'énergie.

● Les aides financières : Il est bien clair que l'existence de ce potentiel technologique d'économie ne garantit nullement que ces économies seront effectivement réalisées. En terme d'action, ce sont les facteurs politiques et institutionnels, économiques et sociaux qui ont le rôle primordial. Les instruments financiers y jouent un rôle prépondérant pour soutenir :

1) la recherche et le développement des techniques nouvelles. Des travaux de recherche sont exécutés dans les quatre établissements qui constituent les centres de recherche de la Communauté. Les budgets du CRC pour 1977-80 totalisent 390 millions UCE dont 250 millions (64 %) sont destinés à l'énergie.

2) les recherches sur les économies d'énergie :

● des travaux sont exécutés pour le compte de la Communauté par des institutions nationales, académiques, industrielles ou autres. Le programme 1979-1983, 105 millions UCE est pratiquement le double du programme 1976-1979 et 27 millions UCE y sont consacrés aux économies d'énergie. Ce second programme s'attache particulièrement au développement de l'énergie solaire et des économies d'énergie. Ainsi plusieurs centaines de contrats de recherche ont été passés pour des projets de laboratoire et industriels de taille très diverses.

● Les projets de démonstration : la Commission sensible à l'écart qui sépare un succès technique de laboratoire à son application commerciale a proposé un plan de subsides pour soutenir des projets de démonstration concrets dans le domaine des nouvelles sources et des économies d'énergie : ce plan a été approuvé récemment.

En réponse à ces propositions, plus de 300 applications ont été reçues et jusqu'à présent 53 d'entre elles ont été sélectionnées et subventionnées.

II. Les problèmes du charbon et du gaz.

1. Le charbon

A) Généralités :

Le charbon constitue la source d'énergie fossile la plus abondante dans le monde.

Les réserves récupérables dans le monde devraient se situer entre 7.000 et 11.000 milliards de tonnes dont 737 millions sont exploitables aux conditions économiques et techniques actuelles.

Au rythme de la consommation actuelle d'énergie dans le monde, les réserves exploitables représentent quelque 210 années de consommation (1).

Pour la Communauté, il est intéressant de constater que les réserves de charbon contenues dans son propre sous-sol sont encore importantes (5,1 % du total mondial).

Au cours des années soixante, lorsque le pétrole était bon marché, la production charbonnière de la Communauté a fortement régressé pour atteindre un niveau de 200 millions de TEP (tonne équivalent pétrole) en 1973.

Depuis lors, malgré l'augmentation du prix du pétrole, la production communautaire a été réduite à 175 millions TEP en 1978, la consommation ayant suivi elle aussi une régression du même ordre. Il serait

souhaitable que cette tendance soit rapidement renversée et fasse place au contraire à une relance énergétique.

Plusieurs raisons militent en effet pour le maintien d'une production charbonnière en Europe.

B) Ressources communautaires

Le charbon est une ressource produite au sein de la Communauté et présente à ce titre des intérêts majeurs :

- il contribue à l'indépendance énergétique de la CEE et constitue en outre un stock d'énergie d'une valeur stratégique fondamentale.

- Economiquement, les atouts d'une énergie indigène sont eux aussi très importants.

Enfin, il ne faut pas perdre de vue les avantages que le charbon européen offre en matière de balance de paiements; l'économie de devises réalisée par une production intérieure est vitale dans les périodes de situation monétaire tendue.

De même l'industrie charbonnière a des retombées bénéfiques pour l'ensemble de l'industrie grâce aux salaires qu'elle distribue aux ménages et aux approvisionnements et matériels qu'elle utilise pour réaliser sa production.

C) Le facteur « prix »

Le prix du charbon pourrait évoluer de manière favorable par rapport à ses concurrents.

Nous avons vu que l'abandon du charbon dans les années soixante était dû à son manque de compétitivité par rapport à d'autres ressources (pétrole et gaz).

Le charbon européen souffrait en effet d'un mauvais rendement de la production dû à la situation géologique des sites charbonniers : grande profondeur et étroitesse des veines exploitables.

Il est à noter d'abord que ce handicap de prix pèse beaucoup plus lourdement sur la production belge et française que sur la production allemande et britannique.

Ensuite le renchérissement des autres énergies comble, partiellement le handicap de prix.

Enfin, une politique ferme d'écoulement des produits rendrait à l'industrie charbonnière des perspectives claires à long terme, qui permettrait une planification précise de la production au lieu d'une politique « au jour le jour » souvent coûteuse. L'utilisation optimale des capacités de production conduirait à un étalement plus rationnel des coûts de production.

Le stockage des surplus, charge financière très lourde, serait réduit aux quantités requises pour faire face aux rythmes de la conjoncture au lieu d'être structurellement excédentaire (voir texte ci-joint point D).

D) Mesures prises par la Communauté en faveur du charbon :

Il est à noter d'abord que la production et la consommation dans la CEE sont inégalement réparties : deux états (Allemagne et Royaume-Uni) produisent à eux seuls 89 % du charbon communautaire et en consomment 71 %.

Une grande part de soutien financier est donc fournie sur une base nationale. En 1978, ces aides nationales se sont élevées à 2,7 milliards d'UCE.

- La Communauté finance sur le budget CECA les investissements et autres programmes de dépense des entreprises charbonnières européennes. En 1978, les bonifications d'intérêt, les aides au charbon à coke, à la recherche et les aides sociales ont atteint un total de 46 millions d'UCE.

- Des prêts CECA atteignant environ 300 millions d'UCE ont été accordés dans des conditions commerciales favorables pour les investissements de capitaux.

- La Commission a proposé une série de mesures en vue d'encourager la production et l'utilisation du charbon. Ces mesures comprendraient des aides en faveur de la construction de nouvelles centrales alimentées au charbon, des subventions en faveur des échanges intracommunautaires de charbon pour le rendre compétitif face aux charbons importés et des crédits destinés au financement des stocks conjoncturels.

- La construction de nouvelles centrales classiques alimentées au fuel ou gaz naturel est interdite sauf circonstances exceptionnelles.

- Enfin dans les programmes de Recherche et Développement financés par la Communauté, 50 millions d'UCE ont été affectés à des projets de gazéification et de liquéfaction du charbon.

La Commission a proposé récemment de doubler cette somme.

Le charbon en Belgique : (2)

Le secteur du charbon en Belgique a connu une évolution quelque peu différente de celle qui a affecté l'ensemble des pays de la Communauté.

En millions de tonnes	1960	1970	1973	1975	1977
Consommation intérieure dont centrales	25,0	19,1	16,1	12,9	13,8
électriques	4,8	3,3	4,4	2,7	4,0
cokeries	9,8	10,0	9,9	7,4	7,2
utilisation domestique	6,2	5,0	3,3	2,4	1,9
production	22,5	11,4	8,8	7,5	7,1

La production belge a en effet régressé, comme partout dans la CEE. Mais la consommation en forte diminution entre 1960 et 1973, s'est ensuite stabilisée et de même a connu ces trois dernières années un redressement.

Ces résultats encourageants du côté de la consommation sont dus à une convergence de facteurs typiques à la Belgique.

La sidérurgie, gros consommateur de coke, faisait largement appel aux charbons importés, beaucoup moins chers que les charbons belges.

Cette pratique commence toutefois à se modifier dans la mesure où les producteurs belges regroupés dans un comptoir de vente commun et soutenus par les pouvoirs publics proposent maintenant des contrats d'approvisionnement à long terme aux utilisateurs des hauts-fourneaux.

Ainsi, alors qu'en 1976 et 1977, 80 % du coke était importé, il est prévu pour la période 1977-80 que les charbonnages belges fourniront au moins 4,3 millions de tonnes de coke sur les 8,2 millions que l'industrie sidérurgique consomme en moyenne par année, soit 55 % environ.

Un tel type de mesures a des effets extrêmement bénéfiques pour les producteurs de charbon. En garantissant l'écoulement des produits, ces contrats réduisent les coûts de stockage et permettent une planification rigoureuse des investissements à entreprendre.

L'accroissement des besoins en charbon des centrales électriques classiques — dans les cas où ces centrales peuvent utiliser indifféremment les combustibles solides ou liquides, on redonne à l'heure actuelle la préférence aux premiers — élargit à son tour les perspectives de production du charbon; ces deux postes de la demande se conjuguent pour créer des conditions favorables à une utilisation intensive des outils de production et améliorent en conséquence les rendements de façon importante.

De la sorte, l'obstacle majeur à l'utilisation accrue du charbon national, son prix de revient, se voit partiellement levé. Si ces tendances se confirmaient dans les prochaines années, il s'avérerait même indispensable de relancer les investissements miniers pour accroître les capacités de production dans le bassin Campinois.

(2) : Source : Notes sur la politique énergétique; Ministère des Affaires économiques; Bruxelles 1979

2. Le gaz naturel

A) Généralités :

Les spécificités du gaz naturel sont bien connues : il s'agit d'un combustible non polluant et d'un usage facile par le raccordement direct du consommateur au réseau de transport.

Il convient donc particulièrement bien à la consommation domestique. Les réserves communautaires de gaz commercialement récupérables représentent 4,5 % des réserves mondiales totales mais sont réparties principalement dans deux pays : les Pays-Bas possèdent 53 % et le Royaume-Uni 27 % du gaz naturel européen.

Les ressources gazières sont donc importantes : les réserves récupérables représentent en effet une cinquantaine d'années de consommation au rythme actuel.

A l'échelle mondiale elles sont localisées principalement dans les pays à économie planifiée (URSS, Chine et Europe de l'Est pour 41,4 %), au Moyen Orient (22,2 %), aux Etats-Unis (16 %) et aussi en Afrique.



B) Situation de l'Europe :

En 1978, la production européenne de gaz naturel s'est élevée à 135 millions de TEP, assurant ainsi 14 % de la consommation communautaire totale d'énergie.

La production néerlandaise a atteint son point culminant en 1978-79 et la production britannique l'atteindra vers 1985.

Dès lors, si l'on veut que la part du gaz naturel dans la consommation totale se maintienne, il sera nécessaire d'augmenter largement les importations. Celles-ci, selon les prévisions, auront triplé en 1985 par rapport au niveau de 1978 et presque quadruplé en 1990.

Les contrats portant sur ces quantités ont déjà été conclus de sorte que, s'ils sont respectés, il n'y aurait pas de problèmes d'approvisionnement jusqu'en 1990.

Situation en Belgique (3)

En Belgique, l'utilisation du gaz naturel a connu un développement impressionnant : alors qu'en 1965 ce type de combustible n'était pas présent sur le marché belge, il représentait déjà 9,3 % de la consommation totale d'énergie en 1970 et 21,6 % en 1976.

A partir de 1985 la part du gaz naturel se stabilisera probablement à 25 % de la consommation totale d'énergie.

La rapidité avec laquelle le gaz naturel s'est imposé en Belgique s'explique par la proximité et la sécurité absolue d'approvisionnement qu'offre le gaz hollandais.

Mais dès à présent les contrats conclus avec la Hollande ne suffisent pas à répondre à la demande; aussi la Belgique s'est-elle adressée à d'autres fournisseurs tel que l'Algérie principalement, l'URSS, le Nigeria et l'Iran.

L'existence d'une infrastructure gazière de transport et de distribution moderne d'une part, et les qualités spécifiques du gaz naturel d'autre part, justifient le recours au gaz naturel bien que les prix de ce dernier soient indexés sur les prix pétroliers.

Quant à l'approvisionnement, la diversification des sources géographiques devrait en assurer la régularité, quoique des risques politiques importants pèseront toujours en cette matière ainsi que l'a montré récemment l'exemple de l'Iran.

Conclusion

Il serait vain de vouloir tirer des conclusions rigides des faits et des évolutions que nous avons pu constater : les événements auxquels les marchés des produits énergétiques sont soumis, sont nombreux et parfois imprévisibles et brutaux.

Ce serait également courir le risque d'ignorer la signification profonde de certains de ces événements et de commettre à nouveau les erreurs qui ont précipité le renchérissement rapide des produits pétroliers.

A moyen terme, (l'horizon 1985-90) une action énergique est nécessaire pour promouvoir les utilisations rationnelles de l'énergie et maintenir ainsi la demande au niveau de l'offre, et donc de stabiliser les prix. La diminution de la part du pétrole dans la couverture de nos besoins renforcera les effets stabilisateurs des économies d'énergie sur les prix et réduira notre dépendance vis-à-vis de l'étranger.

Cet objectif nécessite la poursuite des programmes nucléaires et la relance de l'utilisation du charbon.

L'introduction de techniques nouvelles comme la production combinée de chaleur et d'électricité ou l'utilisation de sources d'énergie non épuisables (soleil, vent) apporteront un complément utile aux résultats acquis par ailleurs.

Au-delà de l'an 2000, se posera progressivement le problème du remplacement du pétrole dont le rôle énergétique ira en déclinant.

Pour faire face à ce problème on dispose à l'heure actuelle de projets prometteurs mais dont la maîtrise technique n'est pas encore suffisante pour affirmer que le problème est résolu : il s'agit des réacteurs nucléaires à surrégénération de l'exploitation à large échelle de l'énergie solaire et de la fusion nucléaire.

Quels que soient les moyens dont on dispose pour assurer notre approvisionnement futur et les controverses que ces questions soulèvent, l'ampleur des problèmes et leur répercussion identique dans les pays de la Communauté exigent plus que jamais un renforcement immédiat de leur coopération.

(1) Source : Livre Blanc du Ministère belge des Affaires économiques, 1979.

(3) Source : Notes sur la politique énergétique : Ministère des Affaires Economiques, Bruxelles 1979.

Le plan sidérurgique belge devant la Commission

Le gouvernement belge, les syndicats, et les industriels réunis au sein du **Comité national de planification et de contrôle (CNPC)** du secteur sidérurgique ont arrêté le 28 janvier 1980 la première phase du plan d'investissement de la sidérurgie belge. Les investissements nouveaux envisagés s'élèvent à 44 milliards FB d'ici à 1985. Cette décision a été prise en exécution de l'accord sur les modalités de sauvegarde de la sidérurgie signé à l'issue de la table ronde de novembre 1978.

La Commission CE avait été associée à cet accord de 1978. Elle a participé en tant qu'observateur aux travaux du CNPC qui viennent de se conclure. Selon la procédure légale prévue par l'article 54 du traité CECA, la Commission sera maintenant amenée à donner son avis sur les projets d'investissement.



Contexte communautaire

La restructuration de la sidérurgie belge s'inscrit dans un contexte plus large qui s'étend en fait à toute la Communauté. La sidérurgie a été plus durement touchée que les autres secteurs par la crise mondiale. Cette crise, a été provoquée à la fois par la récession économique, qui a ralenti la consommation, et surtout par les sur-capacités de production. En outre, les producteurs traditionnels tel l'Europe sont désavantagés par rapport aux nouveaux producteurs (Japon, certains pays du tiers monde) qui bénéficient d'installations ultra-modernes, de bas salaires et, parfois aussi, d'un meilleur accès aux ressources naturelles.

La sidérurgie belge n'est évidemment pas la seule touchée par cette crise. Mais elle la ressent d'autant plus profondément que, comme la sidérurgie luxembourgeoise, elle est plus sensible aux mutations du marché mondial en raison notamment de la disproportion existant entre sa capacité productive et les possibilités d'absorption de son marché national.

Dans la Communauté, la crise mondiale de l'acier a entraîné une baisse de production (19 % entre 1974 et 1977, 31 % pour l'UEBL), un effondrement des prix (jusqu'à 50 % entre 1974 et 1977), une

dégradation de l'emploi (perte de plus de 12 % dans l'ensemble de la Communauté entre 1974 et 1978, 23 % en Belgique) et des pertes financières considérables.

La Communauté a réagi à cette crise. Un plan sidérurgique communautaire (le plan Davignon) a été mis en œuvre. Le plan anti-crise, par une action à court terme sur le marché a permis à la sidérurgie européenne d'entreprendre sa modernisation en vue de devenir plus compétitive et d'assurer ainsi le maintien d'un maximum d'emplois viables. Ce plan comprend deux volets, l'un intérieur, l'autre extérieur. Il s'articule sur 2 axes. A court terme, il s'agit d'arrêter l'hémorragie financière des entreprises sidérurgiques. A long terme de restructurer le secteur afin de lui rendre sa compétitivité, de stabiliser et de moderniser les capacités de production dans la Communauté tout en assurant la reconversion des régions sidérurgiques et le reclassement des travailleurs.

Plan belge

Le plan belge de 1978 répondait largement au plan communautaire tant par ses volets industriel et social que financier. La première phase du plan qui en résulte aujourd'hui prévoit des investissements pour un montant de 44 milliards FB s'étalant sur 3 ans. Certains de ces investissements sont déjà entamés.

Ces nouveaux investissements, qui doivent en principe restructurer plutôt que développer les capacités de production, seront répartis entre les différents bassins sidérurgiques du pays : Triangle Hainaut-Sambre (environ 6 milliards FB), bassin liégeois (Cockerill et Usines à Tubes de la Meuse, environ 25 milliards FB), Sidmar (8 milliards), ALZ en Limbourg et le groupe dit des « indépendants » se partagent le reste.

Ces investissements devraient être financés pour moitié par l'Etat (par l'intermédiaire de la Société Nationale de Crédit à l'Industrie

SNCI) et pour l'autre moitié par des actionnaires privés qui devront constituer une société de financement de la sidérurgie (SFS) qui cherchera à mobiliser des fonds sur le marché international.

La Commission CE doit maintenant donner son avis sur ces projets d'investissement. Ayant suivi comme observateur les travaux du CNPC, elle a aujourd'hui une meilleure connaissance du contexte social, politique et industriel des projets en question.

Selon la Commission, il subsiste encore deux problèmes.

D'une part, le marché de l'acier reste un marché difficile : des augmentations des capacités, surtout dans le secteur des produits plats posent donc un problème. D'autre part, à ce stade, le financement des investissements prévus par le plan belge n'est que partiellement assuré. C'est en tenant compte de ces deux éléments que la Commission se prononcera définitivement.

R. Jenkins avertit du risque d'effondrement

« Ce qui nous menace, c'est rien moins que la rupture de l'ordre économique et social sur lequel l'Europe de l'après-guerre a été construite », déclarait très franchement Roy Jenkins, président de la Commission dans sa déclaration au Parlement Européen le 12 février 1980. C'était là l'introduction à la présentation du Rapport Général pour 1979 et du programme de la Commission pour 1980. Le président de la Commission a toutefois rappelé dès l'amorce de sa présentation une liste impressionnante des succès que la Communauté a enregistrés en 1979, succès que l'on sous-estime parfois à tort parce que les difficultés qui doivent encore être surmontées retiennent davantage l'attention.

Or, de nombreuses réalisations de la plus haute importance pour l'avenir de la Communauté sont à mettre à son actif : le système monétaire européen a été mis sur pied, l'accord d'adhésion de la Grèce est acquis, au Tokyo Round on est arrivé à un accord sur le commerce dans le monde libre, les négociations avec les 58 Etats ACP ont abouti à une nouvelle Convention de Lomé, la coopération dans le domaine de l'énergie s'est élargie et, pour la première fois, le Parlement Européen a été élu directement par les Européens.

L'imagination et la cohésion qui ont forgé ces succès seront deux qualités majeures si la Communauté veut sortir de l'impasse actuelle.

« Nous avons construit notre société industrielle sur la consommation de combustibles fossiles, notamment le pétrole.

Il est aujourd'hui certain que si nous ne changeons pas notre façon d'agir pendant qu'il en est encore temps — et 1980 pourrait bien être notre dernière chance à cet égard — notre société risque de se disloquer, voire même de s'effondrer. »

Roy Jenkins a dressé un tableau d'avenir sans complaisance : en 1980, la croissance n'atteindrait pas 2 % (en 1979 elle était encore d'environ 3,3 %) ce qui signifierait un taux nominal équivalant à 0 %, le taux de chômage dépasserait les 6 % (début des années '70 il était inférieur à 3 %), l'inflation risque de passer à près de 11,5 % (9 % en 1979). « Nous avons pu espérer, à un certain moment, que la vague de nos revers refluerait petit à petit et que



la vie plus facile des années '60 s'offrirait de nouveau à nous. Mais cet optimisme facile n'est plus du tout de mise aujourd'hui. Les signes d'une mutation irréversible sont aujourd'hui visibles dans le déclin accéléré de certaines de nos plus anciennes industries; dans l'impact que les technologies nouvelles exercent dans de nombreux domaines sur notre vie quotidienne; et dans la modification de la structure de nos échanges. La question essentielle pour 1980 et les années à venir est donc tout simplement la suivante : comment allons-nous adapter notre sociétés aux nouvelles réalités économiques ? »

Taxe sur l'énergie

Il est vrai que l'Europe est sur la bonne voie : la consommation d'énergie des Neuf a diminué de près de 8 % entre 1974 et 1977. « Mais la première mise en garde remonte à déjà six ans, et je crains, poursuit M. Jenkins, que nous n'ayons manqué davantage

d'occasions que nous n'en avons créées. La leçon à tirer des récents événements du Moyen-Orient est que nous n'aurons pas un autre délai de grâce ». Le président de la Commission plaide pour une plus grande économie d'énergie, un retour au charbon, la réalisation des programmes nucléaires et la recherche de nouvelles sources d'énergie (sujets qui ont fait l'objet des « fiches énergie » publiées dans ce numéro et dans les n° 44 et 45 d'EURinfo). R. Jenkins a souligné que dans le même ordre d'idée, la Commission considère pour l'instant la possibilité de créer une nouvelle forme de taxe ou de prélèvement sur l'énergie. Cette solution n'est pas seulement étudiée en Europe, elle fait également l'objet d'études similaires à Washington.

Perspectives peu encourageantes

Les développements rapides qui se produisent actuellement

dans le domaine des nouvelles technologies électroniques n'annoncent rien moins qu'une nouvelle révolution industrielle. La télématique aura des effets tant néfastes que positifs pour le marché de l'emploi. Deux exemples : « Dans l'imprimerie et l'édition, où la photocomposition a porté un coup brutal aux techniques traditionnelles, nous sommes aujourd'hui confrontés à la perspective d'une perte d'emploi ». Mais, poursuit M. Jenkins, « par contre, l'introduction de nouvelles techniques informatiques en comptabilité a coïncidé avec un accroissement substantiel de l'emploi, de l'ordre de 300.000 emplois nouveaux rien qu'en France... Nous devons non seulement tirer parti de ces nouveaux développements, mais aussi contrôler leurs effets sociaux et fournir à leur sujet davantage d'informations que cela n'a été le cas jusqu'à présent. »

La Commission répondra rapidement à l'invitation du Conseil européen de développer les grandes lignes de sa stratégie en la matière. L'énergie et la télématique sont les principaux problèmes d'une longue série : par exemple, la Communauté devrait encore trouver 800.000 emplois nouveaux chaque année jusqu'en 1985, époque à laquelle la structure de la démographie devrait changer; le fait que le Royaume-Uni ne participe toujours pas pleinement au système monétaire européen; le fait que la Communauté risque d'avoir de sérieux problèmes si aucune réforme fondamentale du budget n'intervient; la réforme des institutions.

Tous ces défis doivent être relevés à court terme et ce à un moment où — à la suite des événements d'Afghanistan — la situation internationale est plus tendue qu'elle ne l'a jamais été dans les 20 dernières années. Selon Roy Jenkins, l'Europe ne parviendra à rien si on ne respecte pas la légalité et ceci tant dans la Communauté que dans le monde entier. « On ne saurait marchandiser avec la loi », conclut M. Jenkins, « aucune considération d'avantage temporaire ou d'intérêt national ne saurait transcender notre intérêt commun pour un monde ordonné dans lequel les règles sont respectées jusqu'à ce que l'accord se soit fait pour les modifier. »

La CE doit souscrire aux droits de l'homme

La protection des droits fondamentaux et des droits de l'homme est un problème préoccupant qui a d'ailleurs fait l'objet de discussions au Parlement Européen. Dans un Mémoire transmis récemment au Parlement Européen et au Conseil, la Commission CE proposait que les Communautés Européennes adhèrent en tant que telles à la Convention Européenne de Sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés Fondamentales. C'est le thème qu'ont retenu le Centre d'Etudes Européennes de l'UCL et la Fondation Paul-Henri Spaak — appuyés par le Bureau de Bruxelles — pour leur colloque du 7 février dernier.

Suite aux exposés de MM. Ganshof Van Der Meersch, Teitgen, Marcus-Helmons et Ehlermann, M. Davignon, membre de la Commission, a souligné dans son exposé de clôture que « le problème est de définir pratiquement comment assurer de la meilleure manière la protection des droits fondamentaux au sein de la Communauté ». Nous devons éviter que l'Europe n'apparaisse à ses citoyens comme seulement une entité économique... Elle doit apparaître à ses citoyens comme tendant vers un modèle de société acceptable par tous, la démarche proposée aujourd'hui est un pas dans cette direction ».

Le renforcement de la protection des droits fondamentaux est essentiel, selon M. Davignon, parce qu'elle caractérise un régime de démocratie auquel la CE est particulièrement attachée et que dans le monde difficile où nous vivons il est essentiel de définir un cadre juridique pouvant protéger les individus contre les atteintes portées aux droits reconnus comme essentiels.

On pourrait bien sûr établir un catalogue de droits fondamentaux s'imposant tant aux institutions qu'aux Etats membres. Mais c'est là une œuvre particulièrement difficile vu que le contenu de ces droits peut varier selon les Etats.

L'adhésion des Communautés à la Convention Européenne des Droits de l'Homme marquerait de manière formelle son attachement au respect des droits fondamentaux et l'acceptation de se soumettre à un ensemble de règles contraignantes destinées



De gauche à droite : S. Mansholt, R. Jenkins et F.-X. Ortoli.

Nouveaux citoyens d'honneur

Le diplôme de citoyen d'honneur de la Ville de Bruxelles a été officiellement remis par M. P. Van Halteren, Bourgmestre, à M. Roy Jenkins, président de la Commission européenne, ainsi qu'à MM. F.-X. Ortoli et S. Mansholt, anciens présidents. La même distinction sera remise ultérieurement à M. Malfatti qui, souffrant, n'a pu être présent le 8 février.

A cette occasion, M. Van Halteren a souligné la vocation européenne de Bruxelles et le rôle joué dans la construction européenne par les nouveaux citoyens d'honneur qui succèdent entre autres aux Généraux Eisenhower, Montgomery et de Gaulle, ainsi qu'à MM. W. Hallstein, J. Rey et A. Poher.

Dans sa réponse, le Président Jenkins a fait un vibrant appel à l'unité de l'Europe, plus nécessaire que jamais, tandis que M. Ortoli exprimait l'importance qu'il attachait à sa citoyenneté de cœur, de fait et de droit. M. Mansholt a, pour sa part, profité de la circonstance pour dire la préoccupation que lui inspirait la nécessité d'agir de toute urgence dans des domaines essentiels de l'action européenne.

à en assurer le respect. Elle renforcerait l'existence des Communautés comme sujet de droit international. Rien n'empêcherait, bien sûr, la Communauté de se doter d'un système de protection des droits fondamentaux plus large et plus contraignant que celui prévu dans le cadre de la Convention.

M. Davignon a également fait remarquer que les difficultés techniques et juridiques posées par l'adhésion sont surmontables « si nous avons la volonté d'aboutir ».

Cette adhésion apparaît donc comme un pas de plus vers l'Europe des citoyens.

Bourses de recherche

Afin de soutenir la recherche universitaire dans le domaine de l'intégration européenne, la Commission des CE attribue, en juillet 1980, **15 bourses de recherche**. Le dépôt des actes de candidature doit se faire avant le 31 mars 1980. Les formulaires d'acte de candidatures sont disponibles au Bureau de Presse et d'Information.

Prix

Le 14 mars, Monsieur Emanuele Gazzo, directeur et rédacteur en chef de « Agence Europe » sera désigné comme Prix Joseph Bech.

Cour de Justice

Le rôle de la Cour de Justice dans le développement de l'ordre juridique communautaire est remarquable. Toutefois, son dynamisme a fait depuis peu l'objet de critiques.

C'est pourquoi l'Association Belge pour le Droit Européen et l'Institut d'Etudes Européennes de l'ULB ont organisé le 25 janvier dernier un colloque sur les rapports entre la Cour et les Etats membres.

Les interventions originales des professeurs Louis, Vandersanden et Waelbroeck de l'ULB y ont été particulièrement remarquées.

Publications

Les publications suivantes sont disponibles auprès du Bureau de Presse et d'Information, rue Archimède 73, 1040 Bruxelles.

- « Le deuxième élargissement de la Communauté Européenne » Suppl. Bull. 2/79. 33 p.
- « Comment fonctionnent les Institutions de la CE » par E. Noël, secrétaire général de la Commission. 36 p.
- « La CEE et les pays en voie de développement : en dehors de la Convention de Lomé et de la rive sud de la Méditerranée ». Série Développement. 28 p.
- « Franchises fiscales accordées à l'importation aux particuliers » 28 p.
- Le dossier de l'Europe. « La Communauté européenne à l'aube de 1980 ». 1980/1.
- Le dossier de l'Europe. « Des énergies nouvelles pour la Communauté ». 1980/2.

EN VENTE

A la Librairie Européenne, rue de la Loi, 244 - 1040 Bruxelles et au « Moniteur Belge », rue de Louvain, 40-42, 1000 Bruxelles.

- « L'évolution des structures sectorielles des économies européennes depuis la crise du pétrole - 1973-1978 ». (Numéro spécial de la série Economie européenne). 109 p. 465 FB.
- « Europe 1979 ». 240 p. 200 FB.
- « Fonds Européen de Développement Régional » - 4e rapport (1978). 97 p. 300 FB.

Bibliographie

- G. Délopoulos « Dictionnaire économique (grec-français et français-grec) ». Editions Glossa. Athènes 1979. 372 p. 500 Drachmes.

Agenda

Bruxelles, 9 et 10 mai, colloque « les relations entre la Communauté européenne et l'Amérique latine » organisé par l'Institut d'Etudes Européennes et le Centre d'Etudes de l'Amérique latine de l'ULB. Renseignements : Mme Charlier, Institut d'Etudes Européennes, 39, av. Roosevelt, 1050 Bruxelles (téléph. : 02/649.00.30 ext. 3069).

Le 18 janvier 1980, le Bureau de Bruxelles a organisé une journée d'étude pour les Pouvoirs Organisateurs des trois réseaux de l'enseignement secondaire francophone. M. Poorterman, Directeur du Bureau, a ouvert la séance. M. P. Defraigne, Chef de Cabinet de M. Davignon a ensuite exposé le thème de la journée : « L'Europe politique, économique et militaire dans le monde ».



Le 23 janvier dernier, la Maison de l'Europe a organisé dans les locaux du Bureau de Presse et d'Information, un lunch-débat sur le thème « la défense en Europe » avec la participation de M. Radoux, parlementaire européen et du général P. Cremer.



L'Institut d'Etudes Européennes a consacré, le 30 janvier, sa traditionnelle journée d'information à la Commission à la question budgétaire. De gauche à droite, MM. G. Goriely, M. Vanden Abeele, F. Herman, P. Gaudy et J. Poorterman.

Benedictus Pater Europae



En 1964, SS. le Pape Paul VI proclamait saint Benoît « Pater Europae », patron de l'Europe. 1980 marque le quinze centième anniversaire de la naissance du fondateur de l'ordre des Bénédictins à Nursie. Les Bénédictins, Cisterciens et Trappistes du Benelux se sont réunis pour fêter cet événement. Ils ont présenté le 22 janvier dernier le programme très varié de cette célébration (fêtes liturgiques, conférences, concerts, colloques, expositions, publications...).

De plus amples renseignements peuvent être demandés au secrétariat de l'abbaye Saints Pierre et Paul, 9330 Denendermonde.

Visites au Bureau

Février :

5. Katholieke Vlaamse Landelijke Vrouwen — 6. Journée d'études de l'Institut Arbeidsrecht KUL — 7. Pouvoirs organisateurs de l'enseignement secondaire — 12. Virgo Fidelis Vilvoorde — 12. Facultés de Droit des universités flamandes — 20. Institut Notre Dame Anderlecht — 20. Maison de l'Europe : lunch-débat — 25. Ecole Berkendael Uccle.

Mars :

4. Institut Notre-Dame, Marche — 5. Rijksmiddelbare school Halle — 11. Ecole d'hôtesse Tunon — 12. Facultés d'Economie de Genet Leuven — 13. Ecole communale de commerce de Forest — 21. Institut Saint Union, Dour — 21. Institut Sainte Claire, Verviers — 25. Institut Sœurs de Notre Dame, Namur — 25. Institut d'Etudes Européennes ULB — 26. Maison de l'Europe : lunch-débat.